



Cadre réservé à l'administration :

Dossier complet : ☐ Oui

☐ Non

Date d'arrivée du dossier : ____ / ____ / 202__

Enfants de la famille à inscrire à la Maison des jeunes

Nom Prénom

Nom Prénom

Nom Prénom

Informations responsables légaux :

	Responsable 1 ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (à préciser)	Responsable 2 ☐ Père ☐ Mère Autre (à préciser)
NOM :		
Prénom :		
Qui a la garde des enfants ? Mettre une croix dans la ou les cases		
Qui peut récupérer les enfants ? Mettre une croix dans la ou les cases		

Si séparation

Bénéficiez-vous d'une garde alternée : ☐ Oui ☐ Non - 2 possibilités (merci de cocher ci-dessous votre choix)

☐ Un des parents prend en charge la gestion du planning et la facturation des activités de l'enfant

☐ Chaque parent souhaite la prise en charge uniquement sur ses semaines de garde ; dans ce cas chaque parent doit compléter la fiche famille et nous communiquer ses semaines

Vous êtes ☐ Le père ☐ La mère ☐ Semaines paires ☐ Semaines impaires ☐ Autre à préciser

Les jours et horaires d'ouvertures :

[Les réservations sont faites par les parents sur le portail famille](#)

Semaines scolaires	Mercredi	De 13 h 30 à 17 h 30
Semaines scolaires	Samedi (sauf les lendemains des sorties ou soirées, jours ci-dessous)	De 13 h 30 à 17 h 30
Sorties ou soirées sur l'année	1 vendredi par mois 23/10 27/11 18/12 29/01 26/02 26/03 23/04 29/05 26/06	De 19 h 30 à 22 h 30
1 ^{ère} semaine vacances scolaires d'octobre, de février et d'avril	Du Lundi au Vendredi Du Lundi au Vendredi	De 13 h 30 à 17 h 30 De 13 h 30 à 17 h 30
Période estivale (seulement juillet)	Du Lundi au Vendredi	De 13 h 30 à 18 h 30





Intitulé de la facturation : (cocher la case souhaitée)

- ☐ Responsable 1 ☐ Responsable 2 ☐ Autre (préciser)
- ☐ Responsable 1 et 2

Si l'espace famille est déjà créé, l'intitulé sera identique au dossier en cours.

Le moyen de paiement sera identique au dossier en cours

Le paiement en cas de 1^{ère} demande d'inscription au portail famille : (cocher le mode de paiement souhaité)

- ☐ Prélèvement automatique (Se référer au règlement intérieur afin de prendre connaissance des dates de prélèvements)
- ☐ Hors prélèvement (Carte bancaire via le portail famille, chèque, espèces)

Le paiement des sorties n'est pas intégré au portail famille.

Il se fera obligatoirement en Mairie au service jeunesse en espèces et par TPE dès sa mise en place. Pour le numéraire merci de prévoir l'appoint.

☐ Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la maison des jeunes disponible sur le site de la ville de Pignans www.pignans.fr et sur l'espace famille de mon portail citoyen et m'engage à le respecter. Je prends note que celui-ci est voté en conseil municipal et peut changer en cours d'année.

☐ Je certifie exact les renseignements portés sur l'intégralité du dossier unique et m'engage à communiquer dans les meilleurs délais toutes modifications le concernant

☐ Je certifie que notre enfant est couvert par une assurance responsabilité civile et avoir pris connaissance de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels

☐ J'autorise le responsable de la structure, en cas d'incident, impliquant notre enfant à communiquer nos coordonnées ainsi que les références de notre assurance au tiers lésé sur sa demande

☐ J'atteste sur l'honneur être titulaire de l'autorité parentale et certifie sur l'honneur les renseignements indiqués sur le formulaire

☐ En cas de signature unique, je certifie agir et être mandaté par l'autre responsable afin de compléter le dossier de notre enfant

Date : ____ / ____ / 202____

Signature des responsables légaux

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Règlement Général sur la Protection des Données : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer votre candidature. Les données enregistrées sont conservées 6 années. Elles sont réservées à l'usage de la direction concernée et ne pourront être transmises, le cas échéant, qu'aux agents de la direction. Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : Mairie de Pignans - À l'attention du délégué à la protection des données - 7, place de la mairie - 83790 Pignans ou bien par mail : donnees-perso.rgpd@pignans.fr

